

L'AFFAIRE KNYAZEV : EXAMEN ET RECOMMANDATIONS

Résumé

La mort tragique de Catherine MacLean, qui a été renversée le 27 janvier 2001 par une voiture que conduisait un diplomate russe, Andrei Knyazev, dans un accident qui a aussi causé des blessures grave à Catherine Doré, a choqué aussi bien les Canadiens que le monde diplomatique étranger du Canada. À la suite de la tragédie, il s'est révélé que M. Knyazev avait plusieurs fois fait l'objet d'une enquête pour avoir conduit en état d'ébriété et commis d'autres infractions au code de la route, mais ni les dossiers ni les rapports de responsabilisation ou hiérarchiques du Ministère n'avaient permis de repérer cette tendance.

Par conséquent, le ministre a demandé au sous-ministre d'examiner d'urgence les politiques, les pratiques et les procédures appliquées par le Ministère lorsque des diplomates se rendent coupables d'actes criminels, et en particulier lorsqu'ils conduisent en état d'ébriété, et que l'État accréditant ne prend pas les mesures adéquates pour veiller à ce qu'ils respectent les lois du Canada.

Dans le cadre de cet examen, le Ministère a étudié en profondeur toutes ses politiques et procédures ainsi que tous ses dossiers existants. De plus, les responsables ont interrogé et consulté des employés actuels ou d'anciens employés du Ministère, surtout du Bureau du protocole, et des représentants des corps policiers concernés et du bureau du procureur de la Couronne.

Cet examen a permis de découvrir des lacunes dans les politiques que le Bureau du protocole applique pour en arriver rapidement aux résultats voulus dans les quelques cas graves de conduite en état d'ébriété qui surviennent, ainsi que des lacunes dans les mécanismes d'information et de contrôle qui auraient permis au Ministère d'intervenir rapidement. Nous prendrons donc une série de mesures destinées à passer en revue les politiques et procédures applicables et, en particulier, à améliorer les communications et la compréhension mutuelle entre le bureau du chef du Protocole et les forces policières du Canada pour éviter la répétition de tragédies comme celle du 27 janvier. Ces mesures sont actuellement en cours d'élaboration en consultation et en collaboration avec le milieu diplomatique, les forces policières et les autorités provinciales.

De plus, le Ministère a ordonné un examen approfondi de tous les cas d'écarts de conduite et de présumés actes criminels, commis par des diplomates étrangers en poste au Canada au cours des cinq dernières années, qui lui ont été signalés. Si le Ministère ne peut assumer la responsabilité du comportement des individus, y compris des diplomates, l'examen des dossiers du Ministère ne permet pas de déceler de comportements préoccupants qui pourraient être préjudiciables aux Canadiens. Toutefois, en raison de la variété des cas ainsi que de la nécessité de tenir des consultations complètes avec les autorités fédérales, provinciales et municipales, il faudra un certain temps pour élaborer une politique écrite détaillée en